

Présentation du dispositif Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Action 24 du plan biodiversité

Angers, 27 janvier 2020



Photo : T. Degen/Terra



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Paievements pour Services Environnementaux (PSE)

- 2019 : lancement de l'AAI PSE
- À partir de mi-2020 expérimentation de projets préfigurant des PSE sur les territoires.

2 entrées possibles :

❖ aide publique : nécessité d'un cadre réglementaire en cours de notification,

❖ aide privée : contrat de droit privé.

- Suite à cette expérimentation soit :

PSE = aide environnementale, soit nouveau cadre d'intervention, soit modification de l'approche MAEC,

PSE = conditionnalité PAC

PSE = cadre privé d'aide aux exploitants



Enjeux

- Répondre à l'urgence climatique et à l'impératif de restauration et protection des milieux
- Initier de nouvelles dynamiques territoriales
- Mieux valoriser le travail de l'agriculteur et lui proposer une plus grande autonomie

Objectifs

- Mettre en place rapidement un dispositif opérationnel
- Tester une nouvelle logique d'action publique (rémunération de services environnementaux)
- Proposer un dispositif dans lequel les acteurs territoriaux peuvent co-construire un projet, grâce à un cadre souple et modulable



PSE - Le cadre européen et national

- . **Une obligation de respecter les Lignes Directrices agricoles**
- . **Une articulation nécessaire avec la PAC**

→ Pas de double financement

→ Pas de financement du réglementaire

. **Action 24 du Plan biodiversité**

- Consacrer 150 M€, sans attendre la prochaine PAC, à la rémunération des pratiques bénéfiques à l'environnement mises en œuvre par les agriculteurs

. **Action 3d des Assises de l'eau**

- Au moins 20 captages d'ici 2021
- Service environnemental : action ou mode de gestion d'un acteur qui améliore l'état de l'environnement, au bénéfice d'autres acteurs ou de la société dans son ensemble, en permettant l'augmentation d'un service écosystémique

Exemples :

- création, gestion et entretien des structures paysagères (haies, bocage, réseau de ZH...)
- gestion des écosystèmes cultivés par le choix de pratiques agricoles visant à l'augmentation des services écosystémiques (allongement des rotations, maintien d'une part importante de prairies permanentes dans l'assolement, gestion des éléments biogéochimiques (N, P, C) ...).



Rémunération : principes

- Fondée sur la performance environnementale de l'exploitation
- Calcul des coûts référencés de mise en œuvre de mesures « équivalentes » susceptibles de générer le même service environnemental
- Evaluation au travers d'indicateurs systémiques concernant les structures paysagères (infrastructures agro-écologiques) et les pratiques agricoles : bouquet de services permettant une appréciation indirecte des résultats environnementaux
- Proportionnalité entre performance et rémunération
- Amélioration de la performance au cours du temps → amélioration de la rémunération
- Autonomie de l'exploitant : choix des moyens pour atteindre les résultats visés
- Exemple : création de haies, réduction IFT



Calcul des PSE

4 montants plafonds...

Deux domaines

Deux
composantes
de valeur de
SE

Rémunération €/ha	Deux domaines	
	Gestion des structures paysagères	Gestion des systèmes de production agricole
Création -Transition	676	260
Entretien – maintien	66	146

Coûts référencés

Statistiques de
chantiers :
création
-entretien de
haies

CAB
MAB

Extrapolation
ferme France



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Calcul des PSE

- Exemple
 - Seuil bas = 5% de la SAU en haies → note=0
 - Seuil haut = 20 % de la SAU en haies → note=10

note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
% de SAU en haies	5	6.5	8	9.5	11	12.5	14	15.5	17	18.5	20
Montant de la rémunération en €/ha	0	67.6	135.2	202.8	270.4	338	405.6	473.2	540.8	608.4	676

- Calcul :
 - 1.5% de SAU en haies supplémentaires vaut 67,6 €/ha

Une exploitation qui passe de 5 % de la SAU en haie à 8% à la fin de la première année de contrat recevrait une rémunération de 135.2 €/ha

AAI PSE

Objectifs de l'AAI :

- **Faire émerger des territoires** qui seraient en capacité de bâtir et de mettre en œuvre des dispositifs de PSE ;
- Tester l'intérêt de la logique de rémunération de services environnementaux en comparaison avec les autres dispositifs existants.

Deux types d'études éligibles :

- Des études ayant pour objet de mettre en place des PSE financés **par des crédits publics dans le cadre d'un régime notifié** ;
- Des études ayant pour objet de mettre en place des mesures de PSE **dans le cadre de partenariats privés.**



PSE

- Rétroplanning :

Étapes	1 ^{ère} phase	2 ^{nde} phase
Réunion co-construction des projets	16-déc	10-mars
Limite d'envoi de la note d'intention	15-janv	31-mars
Comité régional de sélection	23-janv	09-avr
Pré-comité de sélection bassin	30-janv	11-mai
Comité de sélection bassin	31/01 matin	11/05 après-midi
Validation des initiatives retenues	Cprog/CA : 12/03	Cprog/CA : 30/06
Dépôt des demandes d'aides	Engagement financier à partir d'avril 2020	Engagement financier à partir de juillet 2020



PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX EN PAYS DE LA LOIRE

- Préalablement à l'Appel à Initiatives expérimentation PSE en Pays de la Loire 2 réunions d'échanges (Services de l'Etat, Région, CRA, AELB)
- Identification de premiers critères de choix des projets :
 - ✓ Développés à l'échelle du territoire, s'appuyant sur la connaissance et les acteurs de terrain.
 - ✓ Une gouvernance existante.
 - ✓ Une plus-value par rapport aux outils existants.
 - ✓ Pas de compensation des ZDS (zones défavorisées simples).
 - ✓ Une animation à deux têtes : agricole et environnementale.
 - ✓ Favoriser des approches avec une forte adhésion collective à l'échelle du territoire pour maximiser les chances d'avoir des résultats significatifs.
 - ✓ Indicateurs de résultats, indicateurs de moyens
- 3 enjeux en région Pays de la Loire :

Eau potable – captage prioritaire,

Bocage

Marais



PSE

Notes d'intention déposées au 15 janvier

Porteurs de projets	Atlantic'eau	Atlantic'eau	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	Régie des eaux du Coévrons	Gal Sud Mayenne (3 communautés de communes associées) : - Communauté de communes du Pays de Château Gontier (structure porteuse) - Communauté de communes du Pays de Craon - Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez
Intitulé du projet	Aire d'Alimentation des Captages Nort-sur-Erdre pour une eau à moins de 50 mg/L de nitrates et 0 pesticides dans chaque forage	0 Phytosanitaires de synthèse sur le bassin d'alimentation des captages de Safré (44)	Limiter le transfert des intrants pour garantir la reconquête de la qualité de l'eau sur l'AAC de Vritz-Candé (44-49)	gestion des arbres têtards (72)	Restauration de la qualité de l'eau sur le captage en Vaubourgueil (53)	Pour une expérimentation des PSE sur le Sud Mayenne (53)



Merci pour votre attention

